

PROBLEMATIQUE DE LA MENDICITE DES ENFANTS TALIBE EN COMMUNE III DU DISTRICT DE BAMAKO.

Drissa BAGAYOKO

Institut de Pédagogie Universitaire (IPU) Bamako, (Mali)

bagayokodrissa31@gmail.com

Résumé

L'objectif de ce travail de recherche était d'analyser le problème de la mendicité des enfants au Mali en général et celui de la commune III du District de Bamako en particulier. Pour ce faire, deux approches ont été utilisées : quantitative et qualitative.

L'étude a été menée dans quatre quartiers de la commune III du District de Bamako, sur un échantillon de cent quatre-vingt-dix (190) personnes. En effet, cette étude a montré qu'il existe plusieurs sortes de catégories de mendiants au sein du District de Bamako à savoir : des enfants, des adultes, des personnes âgées, des handicapés, des jumeaux et/ou des triplés et des personnes déplacées à cause des conflits armés. Ainsi, cette étude a pu établir des liens qui pourraient favoriser la mendicité comme un facteur de délinquance dans la ville de Bamako. En dépit de tout, pour pallier ce phénomène, il faut une large sensibilisation des parents en mettant un accent particulier sur la scolarisation ou l'alphabétisation des enfants et de créer des activités génératrices de revenu pour les enfants talibé et leurs parents adultes afin d'amoindrir ce fléau.

Mots clés : *Commune III, enfant, mendicité, protection, sensibilisation.*

Abstract

The objective of this research work was to analyze the problem of children begging in Mali in general and that of Commune III of the District of Bamako particularly. Therefore, two approaches were used: quantitative and qualitative.

The research was led in four areas in the District of Bamako, upon a sample of one hundred and ninety (190) people. Indeed, that research showed that there are several kinds of beggars the District of Bamako, such as: children, adults, old people, disabilities, twins and/or triplets and people who moved because of the armed conflict. Thus, this study was able to establish links that could promote begging as a factor of delinquency in the town of Bamako. In spite of everything, to solve this phenomenon, it is necessary to raise sensibilization of parents by a particular emphasis about schooling or literacy of children and to create earning activities for beggar children and their adult parents in order to reduce this curse.

Keywords: *Commune III, child, begging, protection, awareness*

Introduction

La mendicité serait née dans l'empire peulh de Macina sous le règne de

Chékou Amadou Barry. Au début après la récitation du verset coranique le matin, les élèves coraniques ou Talibé étaient divisés entre les familles pour faire la corvée journalière dans le but d'assurer les repas quotidiens car le champ du marabout ne pouvait pas nourrir tous ces jeunes gens pendant toute l'année.

Cependant, la nouvelle forme de mendicité telle pratiquée actuellement était inconnue il y'a quelques décennies. Aujourd'hui, elle a évolué d'une manière vertigineuse, devenant ainsi un phénomène social multidimensionnel.

La mendicité est provoquée par les causes d'ordre économiques et sociales. Le facteur économique est le plus expressif, tant il est indéniable que plus un pays est pauvre, plus le niveau de vie de ses habitants est moins élevé et plus il y a de mendiant.

Certains facteurs sociaux comme la dislocation de la famille, l'exclusion sociale expliquent aussi en partie l'existence de la mendicité au Mali.

Reconnaissables à travers leurs habits en haillons et leurs sébiles, ces jeunes ont pour lieux de prédilection, les sites religieux (église, mosquée), les pharmacies les feux tricolores, les stations-service, les centres en disant « Aw ya di Allah ma », le passant fouille ses poches et se sent obligé de donner une pièce aux mendiants qui, aussitôt se précipitent vers un autre passant et recommencent inlassablement sa litanie : « Qui donne aux pauvres prête à Dieu ». Le phénomène de la mendicité est devenu un fléau social qui engendre la délinquance aussi bien juvénile que sénile. Cette délinquance se caractérise par : le viol, le harcèlement, la fainéantise, la consommation abusive de stupéfiant (alcool, drogue), les agressions verbales, physiques et morales.

Il faudrait envisager des solutions comme : la mise en place des centres d'accueil, de formation pour une meilleure réinsertion dans la vie sociale ainsi que des programmes de prise en charge et d'orientation de ces mendiants laissés à eux-mêmes.

La mendicité n'est plus un phénomène isolé, elle est pratiquée par un important groupe social notamment dans le District de Bamako. La délinquance issue de ce fléau gagne du terrain. Et les enfants sont les plus exposés. Vu des conditions de vie misérables des mendiants, leur exposition aux multiples dangers et les solutions qui doivent y être apportées sont les raisons qui nous ont poussés à choisir le présent thème de recherche.

Les enfants talibé sont de plus en plus sujets de préoccupation pour des raisons multiples, au centre desquelles se trouve l'extrême misère de ces enfants souvent voués à la mendicité forcée dans les rues et au niveau des maisons d'habitation.

Il faut souligner que la mendicité est un acte réprimandé au Mali. Selon la loi n°01 – 079 du 20 Août 2001 Portant Code Pénal au Mali qui dispose dans son article 183 « qu'en *toutes circonstances, l'incitation à la mendicité est interdite*¹».

Selon le Code de Protection de l'Enfant au Mali, « l'exposition de l'enfant à la mendicité et son exploitation économique » sont reconnues comme une situation difficile « menaçant la santé de l'enfant, son développement ou son intégrité physique ou morale ».

Pour les autorités du Mali et l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la protection de l'enfant en général et des talibés en particulier, les conditions inhumaines et dégradantes des enfants talibé sont des préoccupations et sources d'inquiétudes notamment en ce qui concerne le respect de leurs droits (droit à l'éducation, droit à une alimentation saine, droit à la sécurité, droits aux loisirs, etc.).

Plusieurs projets, institutions et personnes de bonne volonté s'activent à apporter leur appui et accompagnement aux talibé. Malgré ces efforts, les conditions de vie de ces enfants n'ont pas connu d'amélioration durable, et la connaissance du phénomène reste limitée. C'est donc en vue de mieux contribuer à la compréhension du phénomène dans toute sa diversité, qu'Enda-Mali (2018) et ses partenaires ont initié une étude sur la mendicité forcée des talibés dans huit des dix régions administratives du Mali, à savoir : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et le District de Bamako.

En dépit de ces efforts, des difficultés persistent toujours. Car une observation nous a permis de constater dans la ville de Bamako (Commune III) un nombre assez élevé de mendiants dans la rue. Cette observation est confirmée par un rapport de la Direction Nationale du Développement social en 2008. Cette étude a été faite auprès des adultes et des enfants mendiants dans le District de Bamako et deux autres

¹ Loi N°01 – 079 du 20 Août 2001, Portant Code Pénal au Mali, section IV : de la mendicité – De l'incitation à la mendicité, articles 183, 184, page 48

régions : Ségou et Mopti. Au cours de cette étude 6664 enfants mendiants ont été recensés. Ainsi, l'annuaire statistique du District de Bamako en 2016 nous montre que la ville de Bamako comptait environ 10892.

En effet, la mendicité est un phénomène très complexe depuis la nuit des temps. De cela, une bonne compréhension des causes de ce fléau nous permet sans doute d'imprégner les pouvoirs politiques, les acteurs de la société civile pour une meilleure prise en charge de ce problème qui a perduré.

Devant un tel constat, nous sommes en droit de nous interroger sur les facteurs qui déterminent la performance des mendiants en général et celui des enfants talibé en particulier d'où les questions suivantes :

Quelles sont les causes de la mendicité des enfants talibé en commune III du District de Bamako ? Quelles stratégies peut-on adopter pour remédier la mendicité des enfants talibé en commune III du District de Bamako ?

Nous pensons que ces quatre (4) éléments ci-dessous, nous permettent d'avoir un résultat escompté :

-Le facteur économique est l'une des causes de la mendicité des enfants talibé en commune III du District de Bamako.

-L'agression physique et morale provoque la psychose chez les enfants talibé.

-L'insécurité grandissante à Bamako est l'une des conséquences de la mendicité des enfants talibé en commune III du District de Bamako.

-La création des centres d'accueil pour la prise en charge des mendiants constitue l'une des solutions pour endiguer la mendicité des enfants talibé en commune III du District de Bamako.

Pour y arriver, le matériel et les méthodes ont été utilisés.

1. Approche méthodologique

Les participants à l'étude sont des maitres coraniques, des enfants talibé en situation de problème, les parents des talibés, des élus communaux de la commune III, le personnel de la direction régionale de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille ainsi que des personnes ressources relevant de la commune III. Ils sont impliqués dans ce problème qui gangrène toute la population de la commune en général et celui de ces quatre (4) quartiers que nous avons choisis en particulier.

La démarche méthodologique adoptée est centrée sur les méthodes de recherche en sciences sociales appliquées à la sociologie compréhensive de Max Weber (1963). L'analyse se base sur le postulat selon lequel le sens du phénomène examiné se trouve davantage dans la nature de ce qui est dit dans sa répartition quantitative et qualitative (Mayer 2000 ; Houngnihin, 2013). Elle est descriptive et analytique. Les données collectées proviennent essentiellement de la revue documentaire, l'observation directe et des questionnaires avec des acteurs clés notamment les mendiants au niveau de quatre (4) quartiers en commune III du District de Bamako (Badialan1, Kodabougou, N'tomikorobougou et Dar salam), les acteurs institutionnels et les personnes ressources.

Cette recherche se déroule en quatre (4) phases à savoir :

Une phase exploratoire qui consiste à réaliser une recherche documentaire et des entretiens exploratoires ;

Une phase de formation qui consiste à s'appropriier des outils de recherche, de collecte et d'analyse des données ;

Une phase de terrain : il s'agit de la collecte et de l'analyse préliminaire des données recueillies ;

Une phase d'après le terrain, qui consiste au dépouillement, à l'analyse et l'interprétation des données.

1-1-Echantillonnage

Le guide d'entretien et le questionnaire ont été administrés aux enquêtés. Une méthode qualitative qui consistera à administrer les guides d'entretien individuel, et une méthode quantitative qui consistera à administrer le questionnaire.

La méthode d'échantillonnage choisie est non probabiliste et basée sur deux techniques : celle par choix raisonné et celle par quotas. Ce sont des instruments que nous avons utilisé dans cette étude de recherche. L'échantillon s'est constitué par le principe de saturation. Au total, 190 personnes ont été interrogées parmi la population mère. Elle est composée de 110 enfants talibé, 35 parents de talibé, 15 agents de service, 10 maitres coraniques et 20 acteurs de la société civile (les personnes ressources). Ces composants sont répartis entre les variables suivants : âge, sexe et profession.

Par ailleurs, les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu documentaire et thématique du contenu des discours des différents acteurs. C'est sous cet angle que les pratiques et

représentations qui sont liées au problème de la mendicité et qui obéissent à des logiques des lois et principes du pays sont présentées et discutées.

Le choix de ces enquêtés n'est pas fortuit. Ces enquêtés sont tous des acteurs de ce phénomène. Ils ont une connaissance approfondie du problème qui fait l'objet de notre recherche.

Ainsi, Cinq thématiques majeures ont été abordées dans cet entretien. Pour des raisons sociales, nous avons pris le soin de bien garder l'anonymat des enquêtés, en attribuant à chaque enquêté un numéro d'identification.

1-2- Méthode de collecte et de traitement des données

Cette recherche est mixte, c'est-à-dire qualitative et quantitative, elle s'appuie aussi sur la recherche documentaire qui est une technique de recherche et l'entretien direct, semi-direct et le questionnaire qui sont des instruments de collecte des données.

1-3-La revue documentaire

En ce qui concerne la revue documentaire de cette étude de recherche est très riche. D'abord, nous avons travaillé avec le rapport de la commission de réflexion sur les écoles coraniques au Mali dirigée par le Haut conseil islamique du Mali (HCIM). Les données statistiques contenues dans ce rapport ont servi de base pour l'échantillonnage.

Par ailleurs, nous avons eu accès au rapport de l'équipe de consultant avec l'appui d'Enda- Mali qui a pu rassembler des documents portants sur l'enseignement coranique au Mali, la mendicité urbaine des talibé, l'arsenal juridique sur la protection des enfants, la politique nationale de protection de l'enfant et son plan d'action et la politique nationale de lutte contre le travail des enfants au Mali par le biais du Palais de justice de la commune III du District de Bamako ainsi que la Direction nationale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

2. Le Contexte de l'étude

2-1-Le milieu d'Etude

La commune III a été créée par une ordonnance d'août 1978 fixant le statut du District. C'est une collectivité décentralisée, dirigée par un conseil municipal de trente-sept membres. La commune III s'étend sur

23 km² environ, soit 7% de la superficie de Bamako. Elle est peuplée de 119287 habitants répartis entre vingt (20) quartiers. Elle est limitée au nord par le cercle de Kati, à l'est par le Boulevard du Peuple qui la sépare de la commune II. Au sud par le fleuve Niger qui est comprise entre le pont des Martyrs et le Motel de Bamako. A l'ouest, elle est mitoyenne de la commune IV. En effet, la commune III abrite deux grands marchés du District de Bamako : le rand marché appelé Dabanani et le Dibida. Ce qui fait de lui un centre-ville parmi les autres communes dans le District de Bamako.

2.1.1. Sur le plan sociodémographique :

Selon les résultats définitifs du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2009, la population résidente était de 14.528.672 habitants. Les femmes sont relativement un peu plus nombreuses que les hommes : 7.323.672 (soit 50,4%) soit un rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 55,6 ans. Le taux de croissance démographique annuel moyen est de 3,6%, le taux de fécondité est de 6 enfants par femme. La population du Mali se caractérise par son extrême jeunesse : les moins de 18 ans représentent plus de la moitié (53%) de la population, les moins de 15 ans représentent 46,6%.

2.1.2. Contexte politico-social

Au Mali, la menace la plus préoccupante est celle de la criminalité organisée : trafic de drogues, trafic d'armes légères, terrorisme international. La position géostratégique du Sahara Malien, la porosité des frontières et l'instabilité sociopolitique, la pauvreté et la misère sont des facteurs favorisant l'implantation de groupes armés non étatiques et les opérations de prise d'otages par des groupes terroristes ou leurs complices. L'urbanisation accélérée, le chômage, surtout des jeunes, et les inégalités marquées, sont également sources d'insécurité dans les villes (cf. CSCR 2012-2017).

3. Sur le plan éducatif

Deux maliens sur trois sont analphabètes. Les autorités ont donc placé l'éducation au rang des priorités nationales à travers des réformes, des séminaires et des innovations pédagogiques. Depuis 1998, cette volonté

s'est traduite par un effort budgétaire important, soutenu par un accroissement de l'aide extérieure. La construction d'infrastructures scolaires et le recrutement d'enseignants ont permis une nette amélioration de la scolarisation au niveau du fondamental I. Néanmoins, les performances du système éducatif restent faibles puisque à peine un enfant sur deux achève le cycle primaire.

Par ailleurs, l'accès à l'école est très inégal selon les régions et en fonction du genre. La qualité des enseignements est globalement pauvre à cause de la pléthore des classes et les grèves intempestives du personnel enseignant, à quoi s'ajoutent une diminution des financements par élève dans le secondaire et une surproduction de bacheliers littéraires dont les débouchés professionnels sont limités. Enfin, la crise malienne (2012-2013) a entraîné le déplacement des populations et la déscolarisation des enfants dans le nord du pays.

4. Les enfants talibé et la mendicité :

4.1. Les enfants talibé :

Le talibé (élève coranique) : « Le mot « talibé » vient du verbe arabe « taalba » qui veut dire chercher. Ainsi, un talibé est un élève confié aux soins d'un maître par les parents dans le cadre de l'enseignement et de la formation coranique. Au Mali, le talibé est encore appelé, garibou². Autrement dit, des enfants placés en apprentissage dans les centres d'enseignement coranique surtout en résidentiels.

4.2. La mendicité :

La mendicité est l'activité exercée à titre exclusif ou principal et qui consiste à faire appel à la charité du public en vue de se procurer ou non des moyens de subsistance. Elle revêt un caractère déshumanisant pour l'enfant et s'oppose à la réalisation de ses droits. (Art 62 du Code de Protection de l'Enfant).

² Dans le Manuel de procédure pour la prise en charge des enfants victime de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence, un document de référence national on parle d'Enfant **talibé/garibou**

5. Résultat de l'étude

Les données collectées lors de nos enquêtes sur le terrain, sont analysées et commentées conformément aux questions abordées dans les différents questionnaires. Cependant, les résultats ont été présentés dans des tableaux statistiques plus détaillés, suivis de leur commentaire. Ainsi, le tableau 1 présente les causes de la mendicité des enfants talibé, le tableau 2 présente également les solutions envisageables pour endiguer la mendicité des enfants talibé dans le District de Bamako.

Tableau I : Les causes de la mendicité des enfants talibé

Causes	Personnes enquêtées	%	EFF	Total
La pauvreté des maîtres coraniques et des parents	Enfants talibé	96%	110	110
La négligence ou démission des parents	Agents de services techniques	89%	15	15
La mendicité est perçue comme une coutume religieuse	Parents des talibé	100%	35	35
Passivité de l'Etat	Maitres coraniques	93%	10	10
Exploitations économiques des talibés par certains maîtres coraniques	Acteurs de la société civile	100%	20	20
Total			190	190

Source : Enquête personnelle, avril 2022

Il ressort dans ce tableau susmentionné que les agents de services techniques, les acteurs de la société civile, les enfants talibé et leurs parents et les maîtres coraniques, intervenant dans le domaine de

l'enfance en général et sur la question de la mendicité des talibés en particulier rencontrés ont évoqué au cours des entretiens des raisons multiples et diverses qui poussent les talibés à pratiquer la mendicité. Il s'agit essentiellement de : la pauvreté des maîtres coraniques et des parents, la négligence ou démission des parents, la mendicité est perçue comme une coutume religieuse, la passivité de l'Etat et l'exploitation économiques des talibés par certains maîtres coraniques.

Tableau II: Les solutions envisageables pour lutter contre la mendicité des talibés

Région de Bamako	Faire une large sensibilisation à l'endroit des parents et des maîtres coraniques	Appliquer les textes en vigueur	Améliorer les conditions de vie des écoles coraniques	Mettre en place un cadre d'échange et de suivi des actions	Synergie d'action entre les acteurs (Etat, ONG, parents, maîtres coraniques, talibé)	Total
Badialan I	14	3	15	8	11	51
Darsalam	15	-	15	4	6	40
N'tomikorobougou	13	-	15	10	13	38
Kodabougou	17	4	10	9	8	48
Ensemble	59	7	55	31	38	190

Source : Enquête personnelle, avril 2022

Il ressort dans ce tableau les différentes propositions des solutions envisageables afin de lutter efficacement contre la mendicité des talibés. Pour ce faire, il faut : une large sensibilisation à l'endroit des parents et des maîtres coraniques, appliquer les textes en vigueur, améliorer les conditions de vie des écoles coraniques, mettre en place un cadre d'échange et de suivi des actions et de mettre une synergie d'action entre les acteurs (Etat, ONG, parents, maîtres coraniques, talibé).

6-Discussion des résultats

Les résultats obtenus sur le terrain par rapport à notre thème qui s'intitule « Problématique de la mendicité des talibés : Cas de la commune III du District de Bamako ».

Ainsi, l'étude de l'analyse des données recueillies sur le terrain avec les personnes enquêtées, a révélé que les causes de la problématique de la mendicité des talibés sont essentiellement liées aux facteurs socio-

économiques et culturels. Autrement dit, elle a montré que la pauvreté des maîtres coraniques et des parents est constitué de 96%. Les questions de lutte contre les maîtres coraniques sont complexes et impliquent de travailler avec des acteurs multiples qui sont : la justice, la protection de l'enfance, le CAP et HCIM. Selon certains laisser mendier les enfants talibé est une stratégie mise en place par les maîtres coraniques afin de s'enrichir sans avoir à travailler. Ce qui veut dire que les maîtres coraniques font mendier les talibé pour leur propre compte afin d'exploiter ces enfants au nom de la religion. Selon Coulibaly (2019), le maître n'ayant pas de moyens suffisant pour subvenir aux besoins de tous les talibé qu'il encadre, il n'aura d'autres solutions que de les envoyer mendier afin qu'ils puissent avoir à manger à leur faim. Cependant, il reste à noter que la raison la plus courante serait « le besoin de manger pour les talibé ».

L'étude a montré que la majorité des écoles coraniques résidentes pratiquent la mendicité. Certains maîtres coraniques pensent que la mendicité complète l'éducation religieuse des enfants talibé. Cette idéologie n'est pas fondée au regard de l'ensemble des défis auxquels les départements du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et celui de la justice doivent faire face pour favoriser l'accès et le maintien de ces talibé à l'école. La négligence ou démission des parents est de 89% ; La mendicité est perçue comme une coutume religieuse est de 100% ; la passivité de l'Etat est de 93% et l'exploitation économique des talibés par certains maîtres coraniques est de 100%.

En effet, il ressort que 96% des enquêtées se prononcent sur la pauvreté des maîtres coraniques et des parents. Autrement dit, les maîtres coraniques sont constamment confrontés aux problèmes de la prise en charge des talibés. Ils n'ont pas assez de moyens pour subvenir à leur besoin, ils envoient les talibés à la quête de l'aumône comme le font ressortir les propos suivants : « Les maîtres manquent de ressources pour subvenir aux besoins des talibé » (membre AMEC de Kayes). Un autre pense que « La pauvreté des maîtres coraniques est la raison principale de la mendicité des talibés. Cela s'amplifie avec les gros effectifs au sein des écoles coraniques comme par exemple nous avons identifié 1.530

talibé dans seulement 16 écoles coraniques dans sa zone d'intervention ». (Agent du CAP³ CC en commune III).

Cependant, 89% des enquêtés pensent que la mendicité des talibés est liée à la négligence ou démission des parents. Tout le monde est unanime en ce qui concerne la faible contribution des parents dans la prise en charge des talibés. Cette faiblesse est l'une des raisons importantes de la mendicité dans la formation des talibés. « Les talibés mendient parce que leurs parents ne s'assument pas en ce qui concerne leur prise en charge au moment de l'apprentissage du Coran » (élu⁴ de Bamako). Ainsi, 100% des enquêtés disent que la mendicité est perçue comme une coutume religieuse. Certes, la mendicité facilite l'apprentissage du Coran qui est très utile, car pour bien comprendre l'islam, il faut suivre une formation de qualité ce qui fait qu'elle est perçue comme une pratique religieuse » (Agent de la promotion). En ce qui concerne la passivité de l'Etat, force est de reconnaître que 93% des enquêtés se prononcent sur le rôle de l'Etat. Du fait que celui-ci ne joue pas son rôle de protection des talibés. Pour d'autres la responsabilité de l'État est pointée essentiellement par les leaders religieux. Cette étude décrit les problèmes du système éducatif malien en faisant une : « analyse sectorielle pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système ». Cependant, un leader religieux dit que la mendicité des talibés se maintient avec la complicité de l'État dont les partenaires restent passifs vis-à-vis de ce phénomène. Il n'y a pas encore assez de sensibilisation sur ce phénomène (Imam en Commune III de Bamako). Enfin, 100% des enquêtés se prononcent sur l'exploitation économique des talibés par certains maîtres coraniques, un avis largement partagé. Beaucoup de maîtres coraniques exploitent les talibés pour leur propre enrichissement à travers la mendicité (Autorité locale). D'ailleurs, il a été noté que tous les enfants qui mendient ne sont pas des talibés même si les talibés sont les plus nombreux parmi les enfants mendiants. (Coulibaly, 2019) a montré à travers une étude qu'il existe six catégories d'enfants mendiants à savoir : enfants jumeaux/triplés ou quatriplés, enfants guides des handicapés mendiants, enfants handicapés

³Le centre d'animation pédagogique est une structure déconcentrée du Ministère de l'éducation au niveau des collectivités territoriales

⁴Les élus rencontrés sont des membres de conseils communaux

mendiants, enfants affectés par les conflits armés, enfants de/dans la rue mendiant et orphelins mendiants.

En outre, pour mettre fin à la mendicité des talibés et améliorer leurs conditions de vie, (Coulibaly 2019) proposent les alternatives suivantes : d'abord, il faut faire une large et intense sensibilisation à l'endroit des parents afin qu'ils prennent en charge leurs enfants (talibé) pendant son apprentissage de coran pour ne pas créer de dépenses supplémentaires au maître coranique. Les maîtres coraniques doivent respecter les textes interdisant la pratique et ou l'incitation à la mendicité ainsi que les multiples conséquences de la pratique sur l'enfant et l'importance d'une synergie d'action entre tous les acteurs concernés. Ensuite, il faut appliquer les textes en vigueur comme : interdiction de la pratique ou l'incitation à la mendicité et application des lois protégeant les enfants contre la traite et toute forme d'exploitation. Ainsi, améliorer les conditions de vie des écoles coraniques afin d'éviter ce phénomène en mettant en place un cadre d'échange et de suivi des actions menées. Enfin, il faut mettre une synergie d'action entre tous les partenaires à savoir : l'Etat, les ONG, les maîtres coraniques et les talibés. Enfin, il faut reconnaître que dans chaque quartier de la commune III, la mendicité des talibé augmente

Conclusion

Au terme de notre étude, nous avons su que les enfants talibé commencent à mendier depuis à bas âge dans la ville de la commune III du District de Bamako. Ces talibé viennent en général dans les cercles, les régions et d'autres pays voisin du Mali comme le Sénégal et le Burkina Faso. Il ressort que les écoles coraniques au Mali sont des structures d'éducation religieuse autonomes qui accueillent un total de 111 145 talibé répartis entre 82 154 garçons 28 991 filles encadrés par 4688 maîtres coraniques dont 4652 hommes et 36 femmes.⁵ Au cours de cette étude, 110 talibés, 10 maîtres coraniques ont été rencontrés. Les maîtres coraniques touchés sont à 95% sur le plan informel. Il y a aussi la pauvreté des parents et des maîtres coraniques qui accueillent un grand

⁵ Ministère de l'éducation nationale/Rapport d'étape de la commission de réflexion sur les écoles coraniques au Mali_16 juin 2011.

nombre de talibé. En effet, c'est cette politique qui est à la base des principales causes de la mendicité des talibés au Mali.

Par ailleurs, la faible application des textes de protection des enfants y compris les talibés entretient la persistance de la mendicité.

L'ensemble des acteurs concernés à savoir les maîtres, les talibés, les services techniques, les élus, les autorités communautaires comme les ONG, pensent qu'il est possible d'apporter des changements favorables aux talibés et leurs maîtres.

Le processus d'intégration des écoles coraniques dans le système national d'éducation porté par l'État et ses partenaires, est porteur de changements favorables pour les maîtres coraniques et les talibés.

Recommandations

Suite aux résultats issus de la présente étude, nous avons formulé quelques recommandations, qui pourraient contribuer à réduire la mendicité des talibés dans la commune III du District de Bamako. Il est à noter que les actions à entreprendre pour lutter contre la mendicité des talibés au Mali doivent s'inscrire dans le long terme en vue d'implanter un changement de comportements entretenus par des valeurs socioculturelles millénaires.

L'initiation de l'apprentissage des métiers et des activités génératrices de revenus des talibés sont des alternatives positives à la mendicité des talibés.

Aux autorités administratives et politiques du pays

-d'élaborer des programmes efficaces et mettre en œuvre pour lutter contre la mendicité des enfants talibés dans les grandes villes comme la commune III du District de Bamako. Il doit informer et sensibiliser les leaders religieux, les parents sur les méfaits auxquels les talibés sont exposés au quotidien dans la rue.

-mettre en application tous les textes relatifs aux droits des enfants, comme la charte des droits et du bien-être des enfants qui a été ratifiée par le Mali en 1999 selon l'article 21, à laquelle, elle appelle les États à prendre toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant.

Aux parents

-à bien analyser aux conséquences de la mendicité des talibé avant d'envoyer les enfants ;

-à ne pas céder à la misère qu'ils peuvent engendrer dans le but de satisfaire aux besoins de leurs enfants. Cela doit être la condition sine qua non de chaque parent.

En définitive, chacun d'entre nous doit se mobiliser vis-à-vis de ces enfants talibé qui vivent dans des situations difficiles afin qu'ils puissent eux aussi s'épanouir comme les autres enfants dans le quartier.

Références bibliographiques

Annuaire Statistique (2016) du District de Bamako

Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (2012-2017)

Coulibaly Hamidou et Diakité Birama Djan (2019) Problématique de la mendicité des enfants dans la commune urbaine de Ségou (Mali)

ENDA Tiers Monde Mali ; Rapport final de l'étude sur les talibés en milieu rural au Mali. Février 2007.

Haut Conseil Islamique du Mali et Partenaires (2008) Rapport Général du Forum National sur les Ecoles Coraniques au Mali.

Institut National de la Statistique (2019), 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali (RGPH)

La Convention n°138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La Convention internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

Le code de protection de l'enfant (CPE).

Ministère de l'éducation nationale (2011) Commission de réflexion sur les écoles coraniques au Mali. Rapport de l'étude d'élaboration du projet d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif national.

Ministère de la Promotion de la Femme (2014), de l'Enfant et de la Famille. Politique nationale de la promotion et de la protection de l'enfant

Ministère de l'éducation nationale (2018) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du projet d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif malien.

Ministère de la Justice (2013) *Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes en particulier des femmes et des enfants (CNLTP)* ; Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar.

Webographie

<http://www.ibrushd.ml>